

Que faire lorsque je suspecte une maltraitance ?

« Hugo a l'air insensible aux stimulations, c'est comme s'il n'habitait pas son corps » ; « Sarah frappe tout le temps ses camarades » ; « Brice sent mauvais et porte toujours des vêtements trop petits pour lui »... Il nous arrive à tous de nous interroger par rapport à un enfant et plus encore s'il se confie : «Ma maman me fait mal ; Papy joue avec ma zezette »...

La relation entre l'enseignant, la puéricultrice ou l'éducateur et l'enfant et sa famille permet, au fil des jours, de développer du lien et d'être attentif aux petits événements de la vie. Ainsi, le professionnel est le témoin privilégié des questions voire des souffrances d'un enfant et peut donc l'accompagner en cas de problèmes.

Est-ce vraiment grave ? Dois-je prendre tout cela au sérieux ? Cela me concerne-t-il ? Dois-je en parler avec l'enfant, avec ses parents, relayer mes questions à d'autres services ? Qui peut m'aider à réfléchir ? Comment réagir ? Les questions affluent...

Donner confiance dans la continuité de la relation

Dans le respect d'une relation privilégiée, le professionnel peut entendre et voir ce que l'enfant accepte de lui dire, de lui montrer, de lui dévoiler. Pas besoin de chercher des preuves, de mener une enquête, de savoir à tout prix au risque de suggérer des mots dépassant l'élaboration que l'enfant a de sa situation. A cet instant, la vérité qui compte est celle que l'enfant amène, quelle qu'en soit la réalité factuelle. Cette présence, cette disponibilité à accueillir l'enfant là où il se trouve, avec ses mots, ses images, ses sensations, dégage le professionnel du travail de recherche de la vérité, même si elle lui impose de rester partiellement avec ses doutes et ses inquiétudes. Le soutien de l'enfant, l'invitation à se décharger de la culpabilité et de la responsabilité qu'il ressent souvent, à tort, comme siennes, engage l'adulte dans une relation fructueuse et aidante.

Le respect de l'enfant, dans ce qu'il dévoile ou pas, nécessite, de la part du professionnel, un engagement dans une continuité de la relation. Il faut comprendre par là que, si les manifestations de détresse d'un enfant peuvent fluctuer d'un jour à l'autre, l'inquiétude éveillée, la disponibilité du professionnel et la place qu'il occupe auprès de lui doivent être maintenues. Après ses premières confidences, l'enfant peut choisir de se faire discret, de faire comme si rien ne s'était dit ou montré. De la sorte, il peut tester la confiance et la solidité de cette relation avant d'éventuellement se confier plus encore.

Cette continuité relationnelle ne doit pas se transformer en une attention focalisée sur cet événement. Le professionnel est disponible, certes, mais reste dans son cadre ; l'enfant le sait et peut également s'appuyer sur ce cadre pour gérer le rythme du dévoilement.

Un autre élément qui rend complexe la relation à établir dans cette situation est l'existence d'un conflit de loyauté très présent chez l'enfant. Les sentiments qui se croisent alors chez lui peuvent être décrits comme ceci : « Si je dis ce que je vis vraiment à la maison (abus sexuel, mauvais traitement...), papa ou maman vont croire que je ne les aime plus ». Ne pas se poser en rivalité avec eux permet à l'enfant de préserver ses référents parentaux essentiels pour lui.

Ne pas rester seul

Cependant, signifier à l'enfant que le professionnel, au même titre que tout adulte, est soumis à des lois qui imposent parfois le relais auprès d'autres professionnels ou auprès de la hiérarchie, donne la possibilité d'ouvrir la relation à des tiers, de sortir du secret dans lequel l'enfant se sent enfermé...

Chaque institution a ses règles et ses ressources qui servent de balises en cas de révélations ou d'inquiétudes. Les situations de maltraitance nécessitent donc des échanges et des réflexions avec des tiers : le directeur, les collègues, un médiateur, l'assistant social de l'institution...

Alimenté par ces échanges, éventuellement en collaboration avec des collègues, le professionnel orientera la suite de son accompagnement : il s'adressera à l'enfant et/ou à sa famille en reflétant ses préoccupations, contactera parfois des services relais... Chaque situation nécessite d'être prise en compte de manière unique.

Le rôle des services de prise en charge (Equipe SOS enfants, Service d'aide à la jeunesse, Centre de santé mentale, PSE, ...) consiste à évaluer la situation, à faire le diagnostic, à mettre en place des mesures et/ou des contraintes nécessaires en vue de protéger l'enfant, de lui apporter de l'aide ainsi qu'à ses parents. Le travail de ces services et leur expertise sont notamment fondés sur les observations faites par les professionnels qui connaissent l'enfant et sa famille au quotidien.

Le professionnel en contact avec l'enfant reste présent. La qualité et la continuité de la relation soutiennent l'enfant et lui permettent d'expérimenter la fiabilité de la parole d'un adulte, la consistance de ses actes, le respect de sa personne et la permanence d'un lien au-delà des difficultés et tensions éprouvées.

L'enfant tire également bénéfice de la continuité entre professionnels et entre équipes : autant il importe que les premiers communiquent leurs observations sans se décharger, autant il est nécessaire que les services relais communiquent les éléments essentiels à chaque acteur.